



A Liège (Ans) le 17/05/2018 :

La valeur de reconstruction

Par L. Hamoir, professeur d'expertise immobilière

Durée de la formation : 4 heures

Accréditation FSMA: 2 points pour les courtiers d'assurance
Agréation IPI: 3 points pour les agents immobiliers (voir site EDUX)
Agréation Conseil Fédéral: 4 points pour les géomètres-experts
Ordre des architectes : 3 points pour les architectes



Profitez des chèques-formation et ne payez que 90€ HTVA!

Contenu de la formation :

1. Rappel des 4 valeurs conventionnelles d'un immeuble

- Valeur vénale - Valeur de reconstruction - Valeur en vente forcée - Valeur intrinsèque

2. Définition et utilisation de l'indice Abex

3. Techniques de calculs de la VN

- Métré détaillé
- Méthode Fortis
- Par coefficients
- Par comparaison des prix au m² ou au m³
- Facteurs qui augmentent ou diminuent anormalement la VN

4. Développement de la méthode par m² - m³

5. Projection de +/- 50 immeubles types et leurs prix au m²/m³

6. Présentation d'un tableau reprenant toutes les valeurs au m²/m³ par type d'immeuble et remis aux participants...

7. Exemples de rapports en VN

8. Tableaux des % de construction, des coûts des travaux, des vétustés

9. Récapitulation des montants à assurer, des primes couvertes, des sous-assurances (règle proportionnelle, réversibilité des capitaux), des moyens d'éviter la sous-assurance : assurance au premier risque, montants agréés, grille Féprabel, autres grilles, ...

Acquis prévus par la formation :

Au terme de la formation, les participants :

- Auront acquis ou amélioré leurs performances dans les techniques ou conseils qu'ils sont amenés à apporter à leurs clients.
- Auront connaissance détaillée des techniques ad hoc.
- Seront en mesure de rendre opérationnel sur terrain les techniques acquises et de mesurer leur efficacité dans les rapports.
- Auront pu échanger leur expérience professionnelle.

Remarque pour les courtiers d'assurance :

Cette formation entre entièrement dans le cadre de l'article 270 §1 et est conforme aux nouvelles règles de conduite pour les intermédiaires d'assurances (article 277 de la loi du 4 avril 2014). Branches 8 et 9.

Copyright 2018:

Cette formation, son contenu et le syllabus ont été créés et réalisés par Luc Hamoir; toute reproduction ou utilisation professionnelle est interdite sans l'accord express et écrit de l'auteur.

Inscrivez-vous à l'adresse suivante: www.gexham.be

De 13h à 17h

[Plan d'accès](#)

Coordonnées de paiement: BE85 001-7059590-06